



**Guide de bonnes pratiques
Pour l'accueil d'enfants
Chez les assistant.e.s maternel.le.s
En période de circulation active du coronavirus**

Afin de vous soutenir dans cette période qui bouscule les habitudes d'accueil, et suscite bon nombre de questions et d'inquiétudes, le service de PMI a élaboré ce guide de bonnes pratiques concernant la prise en charge des enfants au quotidien. Ces préconisations sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancée des connaissances sur le virus et ses modes de transmission.

Multipliez les « mesures barrière »

Plus que jamais il convient d'appliquer les mesures d'hygiène préconisées au quotidien et renforcées comme à chaque période de circulations actives de virus (gastroentérite, grippe saisonnière, VRS...) !

Préservez une distance de sécurité avec autrui

- Le coronavirus se transmet par voie aérienne, via les postillons (éternuements, toux...), via des contacts rapprochés avec une personne contaminée : même lieu de vie, contact à moins d'un mètre lors d'une toux, d'échanges ou d'éternuements.
- Lors de l'accueil des familles : éviter de faire rentrer les parents, frères et sœurs dans votre domicile, et respectez au maximum la distance d'un mètre lors des transmissions et des passages d'enfants qui peuvent se faire à la porte.
- Éviter les lieux fréquentés avec les enfants, ainsi que les personnes présentant des symptômes de grippe ou de rhume, sans oublier les personnes âgées et/ou souffrant d'une fragilité de santé, ce, tant pour sa protection que pour la leur, l'enfant pouvant être porteur de la maladie sans signes visibles.
- Les temps collectifs des Relais assistants maternels sont suspendus. Il ne faut pas se regrouper, ne pas côtoyer d'autres assistants maternels accueillant des enfants.

Conseils pour vous-même

- Lavez-vous soigneusement les mains pendant au moins 30 secondes, à l'eau tiède et au savon, fréquemment tout au long de la journée, notamment avant et après chaque change ou soin, repas, portage d'un enfant, à chaque arrivée et départ d'enfant ; éviter au maximum de prendre en charge deux enfants en même temps
- Si vous avez de la solution hydroalcoolique, son utilisation peut être complémentaire au lavage des mains, notamment lorsque vous ne pouvez pas accéder facilement au point d'eau (activité en cours, surveillance des enfants...)
- Il ne faut pas pour autant laver plus souvent les mains des bébés, dont les seuls contacts directs sont les parents et vous-même
- Il est préférable de ne pas utiliser de solution hydroalcoolique pour les enfants. Ces produits sont trop agressifs pour leur peau. Aux plus grands (à partir de deux ans), apprenez à se laver les mains correctement et fréquemment.
- Évitez de vous toucher le nez, la bouche et les yeux.
- Ne portez pas à votre bouche la tétine de l'enfant.
- Attachez vos cheveux s'ils sont longs/mi-longs
- Portez une tenue propre chaque jour, que vous porterez pendant votre temps de travail. Vous pouvez ajouter une blouse si vous en avez une

- Changez de tenue au départ des enfants et lavez celle que vous portiez
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les dans une poubelle fermée
- Si vous avez à votre disposition des masques chirurgicaux, il est conseillé d'en mettre si vous avez à pratiquer des soins de la sphère ORL de l'enfant (ex : lavage de nez), sinon des masques « alternatifs » en tissu peuvent être portés tout au long de l'accueil ; ils doivent cependant être manipulés avec précaution, comme les masques chirurgicaux, changés dès qu'ils sont humides et lavés après chaque utilisation (si possible à 60°).

Si un enfant présente de la fièvre ou des problèmes respiratoires, ou s'il a été en contact avec un cas suspect ou confirmé (fratrie, parents), il ne doit pas être accueilli à votre domicile. Le coronavirus circule dans notre région et le bébé a peut-être été en contact avec des cas positifs, on ne peut pas exclure que ses symptômes y soient liés.

S'il développe ces symptômes au cours de la journée, il est nécessaire d'avertir les parents pour qu'ils contactent un médecin par téléphone pour obtenir la conduite à tenir et que l'enfant soit cherché le plus rapidement possible. En attendant le tenir à l'écart des autres enfants.

A noter : la téléconsultation avec des généralistes et des pédiatres se met progressivement en place sur les plateformes de prise de rendez-vous en ligne

Conseils aux parents

- Des consignes devront être données aux familles afin que les enfants n'arrivent pas tous à la même heure : accueil d'une famille à la fois (= 1 seul parent accompagné de son ou ses enfants accueillis uniquement)
- Limitez l'accès du parent à l'entrée du domicile, (ne pas autoriser l'accès au reste du logement), pour le passage des informations utiles pour l'accueil
- Respectez les mesures barrière (ne pas se serrer la main ou se faire la bise / respecter une distance d'au moins 1m)
- Prévenir l'assistant.e maternel.le en cas de malades dans l'entourage proche de l'enfant accueilli (parents, fratrie) et le garder au domicile le cas échéant pendant 14 jours (ou plus s'il développe des symptômes entre temps)

Conseils pour l'entretien des locaux, du matériel et du linge

- Quand cela est possible, limitez la zone de vie pour faciliter le nettoyage quotidien
- Aérez le logement fréquemment durant des périodes d'au moins 10 minutes, si possible hors la présence des enfants et restez néanmoins vigilante au risque de chute !
- Portez une tenue destinée au ménage (que vous enlèverez ensuite) ainsi que des gants de ménage ; privilégiez les lingettes et serpillères microfibres qui peuvent être lavées, les éponges sont des nids à microbes
- Lavez/désinfectez les sols au moins 1x/jour et à chaque souillure
- Nettoyez/désinfectez les sanitaires après chaque utilisation (toilettes, pot, rehausseur de toilettes, robinet, lavabo) et les tapis de change
- Nettoyez/désinfectez l'évier et les plans de la cuisine avant et après chaque utilisation
- Nettoyez/désinfectez fréquemment (au moins 2X/j) les surfaces régulièrement touchées telles que les interrupteurs, les poignées de portes, mains courantes, écrans tactiles ... ;
- Nettoyez le matériel de puériculture (transats, chaise haute, ...) et équipements nécessaires à l'accueil (table, chaises, ...) après chaque utilisation
- Nettoyez/désinfectez les jouets et jeux utilisés chaque jour (limiter la quantité mise à disposition pour que la gestion et l'entretien soit facilitées)
- Nettoyez/désinfectez les lits une fois par semaine et/ou à chaque utilisation par un enfant différent

Pour faciliter les opérations, il est recommandé d'utiliser un produit détergent et désinfectant pour l'entretien des locaux (sols et surfaces) et compatible avec le contact alimentaire pour les surfaces en contact avec les aliments et/ou avec la bouche des enfants (plans de cuisine, jeux et jouets) ; il est conseillé de rincer ces dernières avec de l'eau claire après le nettoyage. Pour obtenir l'action désinfectante, respectez les temps de pause indiqués par les fabricants avant le rinçage.

Rappel : les produits de ménage et de désinfection doivent être stockés hors de portée des enfants.

- Faites des lessives à 60° minimum : literie deux fois par semaine au minimum, une fois par jour si possible; évitez de manipuler le linge de trop près (ne le serrez pas contre vous). Rappel : chaque enfant doit avoir sa propre literie et turbulette

Le linge de toilette et de table doit être lavé à chaque utilisation.

Consignes relatives aux vêtements des enfants

Les connaissances actuelles sur le coronavirus ne permettent pas de déterminer si une contamination peut se faire à partir des vêtements. Aussi par précaution, et en attendant des données supplémentaires :

- Demandez aux parents d'apporter au moins 2 tenues de rechange (sans oublier les sous-vêtements) qui seront lavées et conservées par vous
- Changez l'enfant dès son arrivée pour lui mettre une de ces tenues et placez sa tenue d'arrivée dans un sac plastique fermé par liens avec lequel il repartira le soir
- Il est conseillé aux parents de changer les vêtements de leur enfant dès le retour au domicile (pyjama ou autre tenue)

Promenades et sorties extérieures

- Si vous disposez d'un espace extérieur, vous êtes libres de sortir quand vous le souhaitez
- Sinon, il est possible de sortir en promenade, une fois par jour, d'une durée maximum d'une heure et dans un rayon restreint ; le parent doit être en accord avec cette sortie et l'autoriser :

« Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ». <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- Les regroupements d'assistant.e.s maternel.le.s sont interdits

Si un enfant que vous accueillez déclare le covid 19

- Vous ne pouvez plus accueillir d'enfant et devez respecter une quatorzaine sur prescription médicale ; vous pouvez passer par votre médecin traitant pour la prescription d'un arrêt de travail ou par l'Agence Régionale de Santé en adressant un mail à l'adresse suivante : ars-grandest-atcovid19@ars.sante.fr avec vos coordonnées, celles de l'enfant et de ses parents en précisant les circonstances du contact
- Prévenez toutes les autres familles pour qu'elles prennent contact avec leur médecin traitant

- Il est recommandé de procéder au lavage-désinfection humide de vos locaux¹ :
 - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique ou un bandeau/ serpillère à laver à 60°C après usage, imprégné d'un produit détergent
 - Rincer à l'eau claire avec un autre bandeau de lavage à usage unique ou un bandeau/ serpillère à laver à 60°C après usage
 - Laisser sécher ;
 - Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée selon les recommandations du fabricant avec un bandeau de lavage à usage unique ou un bandeau/ serpillère à laver à 60°C après usage différent des deux précédents

1 Avis Société française d'hygiène hospitalière en date du 7 février 2020, et relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient confirmé à nCoV et à la protection des personnels

Un **numéro vert national** répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

Le **Département du Bas-Rhin** met lui aussi à votre disposition une équipe de professionnels pour vous répondre :



COVID-19

**Assistant(e)s maternel(le)s
du Bas-Rhin**

Pour toute question
contactez le numéro

03 88 76 66 25

de 9h30 à 12h
et de 13h à 16h30

Et retrouvez informations et foire aux questions sur :

<https://www.bas-rhin.fr/actualites/covid-19-structures-d-accueils-et-assistantes-maternelles-mise-en-place-d-un-numero-d-appel/>